

Les éclairages publics, le maire, le syndicat d'électricité et nous

Frédéric Boutet – janvier 2016

En droit français, les éclairages publics sont comme les pots de fleurs : facultatifs. Un maire déclare souvent qu'il est de son devoir de police d'éclairer parce qu'il est « *responsable* ». Cependant, il n'existe aucune jurisprudence condamnant un maire pour défaut d'éclairage. Et pour cause, cela reviendrait à le rendre responsable qu'il fasse nuit : absurde. Un maire est certes responsable des embellissements avec les pots de fleurs : certains trouvent cela joli, si on a les moyens pourquoi pas. Mais ça se discute. Surtout si ça pollue.

Depuis l'installation des nouveaux éclairages au village en 2010, je demande au conseil municipal d'organiser une réunion ouverte avec les habitants pour qu'on entende les points de vue des uns et des autres sur les éclairages. Je ne demande pas qu'on éteigne tout, je demande qu'on discute. Le conseil ne veut pas. Il me demande de l'organiser si j'en ai envie. Mais je ne peux pas me substituer au conseil municipal. Si j'organise une réunion, ce sera avec mes amis, pas avec tous les habitants.

Depuis 2010, place de l'église, l'intensité lumineuse est très élevée, avec une ambiance métallique. Le lampadaire devant chez nous n'éclaire pas que le macadam, il fait office de projecteur sur notre maison et déverse ses ondes dans la chambre du petit, dans notre chambre. Nous nous plaignons de ces éclairages depuis qu'ils ont été installés. Nous qui habitons là, on ne nous a jamais demandé notre avis.

Le conseil octroie un nouveau lampadaire payé par la collectivité à qui en fait la demande, notamment à la suite des nouveaux permis de construire. Mais à moi qui veut éteindre celui qui est devant chez moi, il refuse et me demande de pétitionner avec les autres habitants ! C'est de la discrimination, de la domination abusive. Le niveau d'éclairage artificiel est tellement élevé au village, qu'éteindre un lampadaire ne change quasiment rien. Qu'est-ce que ça peut leur faire à ces conseillers qu'on éteigne celui qui est devant chez nous ? Depuis cinq ans que cette situation est née, **pas un seul conseiller n'est venu me voir pour en discuter !**

J'ai donc éteint le lampadaire devant chez nous place de l'église. Le conseil municipal a porté plainte contre moi, au nom de tous les habitants du village ! La société Bouygues Énergies Services est venu pour rallumer le lampadaire, avec deux camions nacelles pour basculer un porte-fusible en bas du poteau mazette, et soit disant, ce serait à moi de payer. Mais le coût du remplacement de toutes les ampoules fin 2015, toutes en bon état de marche, ne serait-il pas à diviser par le nombre de conseillers municipaux ?

En ce mois de janvier 2016, le conseil attend les propositions du syndicat d'électricité – le SDEHG – pour une nouvelle politique d'éclairages publics. Le bruit de couloir dit qu'il y en aurait « *un sur deux* ». Pourquoi « *un sur deux* » ? Mystère. À notre connaissance, il n'y a aucune discussion prévue avec les habitants. En particulier, nous qui habitons rue des vents à côté du bâtiment mairie, nous n'aurions donc rien à dire sur ces projets ; les conseillers croient savoir ce que nous pensons sans jamais nous le demander.

Ce qui se trame, c'est qu'après nous avoir fait payer toutes ces installations d'éclairages publics, le SDEHG s'apprête à nous faire payer leur gestion électronique. Il va proposer au maire d'installer des nouvelles machines qui piloteront les lampadaires, pour s'allumer et s'éteindre quand ils en auront envie. Bien sûr, comme ça coûterait cher, le département mettrait la main à la poche pour que la pilule passe mieux. Avec un iphone 6, le conseiller municipal pourra faire « ***clic le lampadaire*** », vérifier son programme individuel, etc. Nous ne voulons pas de ces nouvelles machines. Nous ne voulons pas les payer non plus ! Nous voulons éteindre le lampadaire devant chez nous au fusible en bas du pylône et basta. C'est si compliqué d'accepter que des gens refusent ce qu'ils appellent un « *progrès* » et préfèrent la nuit quand il fait nuit ?

Par ailleurs, les élus envisagent d'installer un nouveau lampadaire derrière la mairie. Par bonheur depuis quelques années, les vieux réverbère-boules qui étaient là se sont usés et ont été déconnectés. Mais visiblement, ils s'apprêtent à bousiller les arbres le long de l'allée pour y installer leur nouveau machin facultatif qui sert à rien d'autre qu'à polluer et nous faire payer. Ça non plus, nous n'en voulons pas ! Ils vont prétexter la garderie. Mais les enfants vivent sans depuis des années, et savent bien que rationnellement, il n'y a aucun intérêt à foutre l'argent par les fenêtres et faire rentrer les déchets radioactifs.

Voilà, si vous voulez suivre les épisodes rocambolesques de la plainte déposée par le conseil municipal (au nom de tous les habitants !) contre Frédéric Boutet parce qu'il a éteint le lampadaire devant chez lui, consultez le site www.p-plum.fr à la rubrique « Vie en Lauragais ». Copie de ce tract, imprimé par nos soins, est faite au SDEHG et à la gendarmerie de Villefranche de Lauragais. Ne pas jeter sur la voie publique.